

Conseil scientifique – Formation restreinte
Mardi 16 décembre 2025, 14h45–16h45
Compte rendu

Présents : Soraya Amrani Mekki, Jean d’Aspremont, Jérôme Aust, Kevin Arceneaux, Carlo Barone, Cyril Benoît, Beatriz Botero Arcila (à distance), Magda Boutros, Marie-Emmanuelle Chessel, Jeanne Commault, Sophie Dubuisson Quellier, Florence Faucher, Marion Fontaine, Angela Greulich, Florence Haegel (à distance, procuration donnée à Marie-Emmanuelle Chessel), Émeric Henry, Kevin Mellet, Sylvain Parasie, Giacomo Parrinello, Bernard Reber, Anne Revillard, Paul-André Rosental, Anne-Solenne de Roux, Émilien Ruiz, Réjane Sénac, Guillaume Tusseau, Dina Waked.

Absents ou excusés : Helena Alviar Garcia, Stéphanie Balme, Paul Bouscasse, Sylvain Brunier, Julia Cagé, Pierre Cahuc, Hélène Combes, Mathieu Fulla, Olivier Godechot, Emiliano Grossman (procuration donnée à Réjane Sénac), Julie Klein (procuration donnée à Soraya Amrani Mekki), Isabelle Méjean, Eduardo Perez, Guillaume Piketty (procuration donnée à Marion Fontaine), Xavier Ragot (procuration donnée à Émeric Henry), Lou Safra, Francesco Saraceno, Luis Vassy, Raphaële Xenidis.

Assistent à la réunion : Bénédicte Barbé, Antonin Schiera, Sabrina Tonetti.

Florence Haegel assistant à la réunion en visioconférence, Marie-Emmanuelle Chessel assure la présidence de séance.

1 / Validation du compte rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 14 octobre 2025 et le 18 novembre 2025

Le point est repoussé à la séance suivante.

2/ Avis sur l’accueil par le CEE du projet *ERC Consolidator Grant* de Stefan Eich

Florence Faucher explique que Stefan Eich a un doctorat en science politique de l’université de Yale et est depuis 2019 *assistant professor of Government* à l’université de Georgetown, au *Department of Government*. Il a été *visiting professor* à Sciences Po

en 2024, et c'est à cette occasion qu'il a commencé à échanger avec des chercheurs du CEE, contactant ensuite le Centre pour proposer d'y soutenir son *ERC Consolidator* fin octobre 2026. Le projet de Stefan Eich se situe à la jonction de la théorie politique et de l'économie-politique : il interroge la temporalité démocratique, et propose une nouvelle conception de l'argent, vu comme une infrastructure temporelle dans des sociétés qui l'utilisent pour convertir des futurs incertains en engagements présents. Le conseil d'unité du CEE a examiné la proposition et a décidé de soutenir la candidature de Stefan Eich

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés l'accueil par le CEE du projet *ERC Consolidator Grant* de Stefan Eich.

3/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une *assistant professor* FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil *Ecological Transitions in/on Europe and the EU*

Florence Faucher précise que la fiche de poste reprend la base de celle qui avait abouti en 2021 au recrutement de Joost de Moor, qui quitte Sciences Po pour rejoindre l'université de Louvain. Par rapport à 2021, le vivier est beaucoup plus important, mais les besoins ont également augmenté dans les écoles et au collège. En ligne avec la politique du département, la fiche précise tous les besoins attendus d'enseignement, notamment le développement des enseignements pour le collège en politiques publiques, à l'École du climat et dans les autres écoles. Le comité de sélection est en cours de constitution et sera soumis à l'avis du Conseil scientifique en janvier

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une assistant professor FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil *Ecological Transitions in/on Europe and the EU*.

4/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une *associate professor* FNSP (poste privé) en sociologie, profil *Environmental Inequalities*

Carlo Barone indique que pour ce poste senior, le choix a été fait de cibler un profil *Environmental Inequalities* afin de consolider un cluster de recherche sur cette thématique, aux côtés des domaines historiquement structurants du CRIS comme

Inégalités éducatives et Discriminations. Il y a ainsi eu les recrutements de Lucas Chancel ou Ankit Sikarwar sur la thématique. Mélusine Boon-Falleur et Lidia Panico ayant lancé des projets de recherche sur la même thématique, l'idée de recruter un collègue qui puisse renforcer l'équipe par des perspectives et des compétences très complémentaires a émergé. De plus, les thématiques environnementales sont une priorité majeure pour la recherche et l'enseignement à Sciences Po, ce que l'École du climat accentue encore plus, et elles apparaissaient comme des thématiques prioritaires dans la note de cadrage envoyée par Christine Musselin. Enfin, le CRIS avait mené un travail de prospection sur trois thématiques qui l'intéressaient particulièrement, et il est convaincu que pour cette thématique, il sera en mesure d'attirer des candidats très compétitifs. C'est la Direction scientifique qui a fait le choix d'un poste FNSP plutôt que professeur des universités, le CRIS n'ayant pas de préférence. Il tenait en revanche à un poste senior : les cinq derniers recrutements ayant porté sur des *assistant professors*, il s'agissait donc de rééquilibrer un peu l'équipe avec un profil en milieu de carrière.

Sophie Dubuisson-Quellier souhaite savoir si l'ouverture mentionnée est également une ouverture disciplinaire, du fait de la mention des sciences sociales dans la fiche.

Carlo Barone rappelle que le CRIS a fait le choix depuis plusieurs années d'être ouvert à des profils d'autres disciplines. La fiche de poste précise bien que la ou le candidat « sera rattaché·e au département de Sociologie et discutera de ses responsabilités pédagogiques avec le directeur de ce département », à la suite d'une demande de Kevin Mellet : quelle que soit la discipline d'affectation de la personne recrutée, elle contribuera à l'offre d'enseignement du département de sociologie, d'où cette mention claire. Celle-ci semble pour Carlo Barone un bon compromis pour ne pas limiter le profil à la sociologie tout en signalant qu'il y a des besoins et attentes de la part du département.

Sophie Dubuisson-Quellier constate que cette position va poser une série de problèmes. Si la personne recrutée a par exemple une trajectoire en économie mais est affiliée au département de sociologie, elle devra enseigner en sociologie sans avoir pour autant de formation en sociologie.

Kevin Mellet précise que le département de sociologie a des besoins d'enseignement portant sur des enseignements fondamentaux, en particulier en collège. L'affiliation au département de sociologie appelle une capacité à enseigner sur des cours fondamentaux en sociologie.

Florence Faucher constate qu'en science politique des conventions ont été adoptées pour les fiches de poste, où l'on demande aux candidats des syllabi et où l'on explicite clairement les contraintes d'enseignement. Ces mentions sont probablement opportunes également en sociologie.

Dina Waked relève que l'interdisciplinarité est recherchée dans les recrutements à Sciences Po, et constitue une force, et non une faiblesse.

Réjane Sénac constate que le problème soulevé par Sophie Dubuisson-Quellier est au fond que les recrutements sont portés par les centres de recherche, avec des enjeux de recherche, et non par les départements, qui portent les besoins d'enseignements, en particulier pour les cours fondamentaux de niveau bachelor. Ceux-ci nécessitent d'être très solide dans sa discipline principale. C'est pourquoi il y a un consensus avec les centres concernés au département de science politique pour demander des syllabus, et pour flécher, en fonction des besoins, au moins un syllabus en bachelor.

Émilien Ruiz propose de rajouter dans la fiche de poste un paragraphe explicitant le fait que la personne recrutée devra avoir témoigné de sa capacité à enseigner en sociologie des enseignements fondamentaux, à l'instar de ce qui est fait pour d'autres thématiques dans d'autres fiches de poste, où l'on donne le détail des types d'enseignement souhaités. Il demande par ailleurs si en sociologie, comme dans d'autres départements, le département compte un représentant dans les comités de sélection ou non.

Kevin Mellet s'interroge sur le titre du poste présenté comme une « *Position on Environmental Inequalities* », sans précision de la discipline, conformément à la politique du CRIS. Il souhaiterait savoir si ces termes suffisent pour un poste en recrutement.

Paul-André Rosental voit, dans la discussion qui a été entamée ici, le reflet de questions plus générales : celle de l'enseignement au collège universitaire ou dans les écoles, ici l'École du climat, celle de la taille de la faculté permanente dédiée aux questions d'environnement ou encore celle des procédures de recrutement au niveau de l'établissement. Quant à la discussion portant sur le poste à l'ordre du jour, Paul-André Rosental constate qu'elle est féconde et qu'elle fait ressortir le fait que les centres ont toujours la main sur les recrutements, même si d'autres échelles de considération sont en jeu.

Carlo Barone précise qu'il est très attentif à la question des enseignements fondamentaux en collège universitaire et des besoins en master de sociologie et dans les écoles. Le profil identifié dans la fiche pourra facilement répondre à ces besoins aussi. Il aborde aussi la question plus globale des cours fondamentaux disciplinaires dans les campus. Mentionner systématiquement dans les fiches de poste une obligation d'enseignement des cours fondamentaux dans les campus pourrait certes permettre d'apporter une solution face à des besoins qui sont réels. Cependant, Carlo Barone ne croit pas que ce soit la solution la plus équitable ou la plus efficace. Elle ne serait pas équitable, puisqu'elle ferait porter l'obligation sur les seuls collègues nouvellement embauchés et non sur l'ensemble des collègues du département. Carlo Barone rappelle qu'un état des lieux a été réalisé au sein du département de sociologie, permettant de constater que pratiquement tous les *assistant professors* du CRIS sont mobilisés pour des enseignements disciplinaires en campus. Carlo Barone estime que ce ne serait pas non plus une solution efficace : les quelques recrutements qu'il va y avoir dans les prochaines années au département ne suffiront pas à faire face à la croissance des effectifs étudiants. L'élément essentiel pour répondre à ces besoins

d'enseignement serait plutôt d'instaurer des règles de rotation entre tous les collègues du département sur les cours fondamentaux, ce que le département de sociologie a commencé à mettre en œuvre. Concernant cette fiche de poste en particulier, il indique qu'ajouter une mention indiquant que les candidats devront avoir déjà enseigné en sociologie éliminera les candidats non sociologues. Carlo Barone explique que le CRIS ne cherche pas des collègues enfermés dans une logique strictement disciplinaire mais cherche des collègues qui sont à l'articulation de plusieurs disciplines, et qui seraient intéressés par le fait de rejoindre un centre de recherche majoritairement composé de sociologues. Les profils qui intéressent le CRIS sont déjà dans un dialogue avec la sociologie, ont envie de poursuivre ce dialogue. Carlo Barone envisage le cas où un collègue ne serait pas à l'aise pour assurer dès son arrivée un cours fondamental en sociologie. Mais après plusieurs années d'intégration à Sciences Po et au CRIS, la personne pourrait s'estimer prête pour cela. Par conséquent, il estime qu'ajouter dans la fiche de poste une mention demandant d'avoir d'emblée la capacité d'enseigner en sociologie aurait surtout pour effet de faire fuir des profils de qualité, qui ne sont pourtant pas enfermés dans une logique disciplinaire. Les profils récemment recrutés par le CRIS ne sont pas toujours des sociologues, mais ce ne sont pas des profils qui sont dans une logique strictement disciplinaire.

Magda Boutros ajoute que lors des recrutements au CRIS, le comité de sélection pose systématiquement des questions sur l'enseignement. On demande aux candidats quels cours ils pensent et pourraient enseigner. Quand il s'agit de personnes qui ne sont pas sociologues, on leur explique qu'il faudra à terme pouvoir enseigner dans le département de sociologie. Ces aspects sont donc bien couverts pendant la phase de recrutement.

Résumant les propositions de Marie-Emmanuelle Chessel et de Florence Haegel, Paul-André Rosental demande qu'il soit précisé dans la fiche de poste que la personne recrutée sera rattachée au département de sociologie. Par conséquent, la personne recrutée discutera de ses enseignements en fonction des logiques du département de sociologie et devra répondre aux besoins pédagogiques exprimés par le département.

Carlo Barone indique que la fiche est conforme à cette proposition, puisqu'il est précisé que : « *Elle ou il sera rattaché-e au département de sociologie et discutera de ses responsabilités pédagogiques avec le directeur de ce département.* » L'affiliation est donc explicite, et il est clair que l'on attend de la personne recrutée qu'elle contribue aux enseignements du département de sociologie.

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à main levée sur la fiche de poste sans modification.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents et représentés la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une *Associate Professor* FNSP (poste privé) en sociologie, profil *Environmental Inequalities*.

Sophie Dubuisson-Quellier appelle à ce que la discussion engagée lors de cette séance, discussion qui ne relève pas de l'interdisciplinarité, se prolonge en une autre occasion, afin de déterminer la meilleure façon de gérer des situations concrètes où des collègues éminents et respectables sont recrutés, mais n'ont pas fait de sociologie dans leur parcours et ne sont pas en mesure d'enseigner la sociologie.

Marie-Emmanuelle Chessel prend bien note que le vote de cette fiche de poste ne marque pas la fin de ce débat.

5/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Associate Professor* FNSP (poste privé) en sociologie, profil *Environmental Inequalities*

En l'absence d'interventions, Marie-Emmanuelle Chessel propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Associate Professor* FNSP (poste privé) en sociologie, profil *Environmental Inequalities*.

6/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une *Full Professor* FNSP (poste privé) en science politique, profil philosophie politique et sciences sociales

Kevin Arceneaux rappelle que cette fiche de poste, déjà présentée lors d'une séance du Conseil scientifique, a été révisée et discutée au bureau du département de science politique. Il s'agit de recruter sur un profil transversal une personne spécialiste de philosophie politique, mais pouvant par ailleurs contribuer à la réflexion en science politique et sciences sociales.

Réjane Sénac apporte des compléments d'information : cette fiche a fait l'objet d'échanges et d'ajustements avec le bureau du département de science politique, à l'initiative de Kevin Arceneaux et de Frédéric Gros, pressenti pour présider le comité de sélection. Les trois directeurs de centres de recherche en science politique se sont accordés en vue, d'une harmonisation concernant la mention de syllabi dans les pièces à fournir pour candidater. Les échanges également ont permis d'intégrer des remarques précises sur les aspects de rayonnement international et national de la personne recherchée ou sur l'intégration des sciences humaines en plus de la philosophie politique et des sciences sociales. Elle signale cependant une particularité de cette fiche par rapport aux usages du département de science politique : on y demande des lettres de recommandation, ce qui n'est habituellement pas demandé

dans les fiches de poste. Elle souhaiterait que ce ne soient pas les candidats qui aient la charge de solliciter des lettres de recommandation, mais que cela soit une demande exprimée par le comité de sélection auprès des référés, conformément aux critères académiques classiques.

Florence Faucher explique que la démarche habituelle est de demander le nom de quatre personnes de référence plutôt que directement des lettres de recommandation.

Kevin Arceneaux confirme que le département de science politique avait demandé que cela soit modifié, pour respecter l'usage dans cette discipline, mais que ce point a été maintenu à la suite d'une discussion avec Frédéric Gros, puisqu'il s'agit d'une démarche usuelle en philosophie.

Florence Faucher indique que, dans la plupart des universités internationales, les lettres sont anonymisées et le candidat ne peut pas en prendre connaissance.

Paul-André Rosental propose que l'on maintienne les quatre lettres de recommandation, mais sollicitées par le comité. Il signale pour information qu'à l'EHESS, c'est bien aux candidats de choisir les lettres de recommandation et leur nombre, et que cela constitue un bon critère pour évaluer les candidats.

Kevin Arceneaux souhaite que l'on demande quatre références, et que les quatre personnes nommées par les candidats ne soient sollicitées pour une lettre de recommandation par le comité que si le candidat est sélectionné pour une audition.

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à main levée sur la fiche de poste avec la modification proposée sur la phrase concernant les lettres de recommandation.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Full Professor FNSP (poste privé) en science politique, profil philosophie politique et sciences sociales.

7/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Full Professor FNSP (poste privé) en science politique, profil philosophie politique et sciences sociales

Marie-Emmanuelle Chessel note que la composition du comité de sélection a également été revue par rapport à la proposition qui était faite en novembre. En l'absence d'interventions, elle propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou

une Full Professor FNSP (poste privé) en science politique, profil philosophie politique et sciences sociales.

8/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public par voie de mutation) en science politique, profil Institutions et Gouvernance de l'Union européenne

Florence Faucher indique que la fiche qui est présentée vise à recruter un profil senior pour la recherche et les enseignements sur les institutions et la gouvernance de l'Union européenne. Le CEE avait par le passé tenté de recruter avec un profil similaire au niveau junior, mais en vain. Il y a donc eu réorientation vers un profil senior à la mutation, ce qui veut dire, que contrairement aux usages du CEE, ce poste de professeur des universités sera seulement ouvert à la France, au titre de l'article 51.

La fiche comporte comme d'habitude les besoins d'enseignement au département de science politique, sur les institutions, la gouvernance et les politiques publiques de l'UE. Il s'agit en effet de répondre aux besoins déjà exprimés par l'EAP-PSIA et ceux suscités par la réforme du Collège universitaire, où ces enseignements deviendront obligatoires à la rentrée. La fiche est proposée uniquement en français. Une traduction en anglais semble superflue comme il s'agit d'un poste en mutation pour des candidats qui parlent forcément français.

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public par voie de mutation) en science politique, profil Institutions et Gouvernance de l'Union européenne.

9/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public par voie de mutation) en science politique, profil Institutions et gouvernance de l'Union européenne

Florence Faucher indique que le CEE sera représenté par Jan Rovny et Tommaso Vitale (qui représente également l'École urbaine) ; Guillaume Tusseau a également accepté de siéger. Du côté des membres externes du comité, il y aura Dorota Dakowska, directrice du département de science politique à Aix-en-Provence, et spécialiste de l'Union européenne, François Foret, président de l'Institut d'études européennes à l'ULB, Sandra Lavenex, *full professor* à l'université de Genève, et Virginie Van Ingelgom,

présidente de l'Institut de sciences politiques de Louvain – Europe. Les auditions sont prévues le 20 mai.

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public par voie de mutation) en science politique, profil Institutions et Gouvernance de l'Union européenne.

10/ Information sur les candidatures au recrutement de chargé de recherches CNRS soutenues par les UMR de Sciences Po

Marie-Emmanuelle sollicite les différents laboratoires par ordre alphabétique pour présenter les candidatures au CNRS qu'ils ont décidé de soutenir. Elle rappelle qu'il s'agit d'un point d'information, sans vote.

Florence Faucher, pour le CEE, explique que le conseil d'unité a retenu six personnes, dont quatre qui avaient déjà été soutenues par le passé et qui sont des dossiers solides s'inscrivant bien dans les thèmes du Centre. Les deux autres dossiers sont des projets juniors, après une discussion avec les candidats pour bien clarifier le fait qu'il s'agit de les aider à construire leur profil et de montrer l'ouverture du CEE. C'est une stratégie qui est jugée importante, politiquement, dans les relations entre Sciences Po et les universités françaises et pour la carrière de ces jeunes docteurs.

- Chloé Bérut (actuellement Marie Sklodowska-Curie *fellow* à Venise) travaille sur le numérique en santé et propose un projet sur les nouvelles formes de pouvoir dans les politiques européennes du numérique.
- Antoine Guironnet (postdoctorant au CEE) porte un projet sur les transformations des politiques de transition écologique par la finance climatique, avec une approche comparative sur plusieurs villes.
- Marylou Hamm (postdoctorante Max-Weber à l'IUE puis Civica au CEE) a un projet sur l'eupéanisation des réformes de l'administration publique dans les États membres et l'influence de l'Union européenne sur ces réformes.
- Scott Viallet-Thévenin était professeur assistant de sociologie au Maroc puis a dû quitter son poste en raison de ses recherches. Il travaille sur les classes sociales, l'État et les entreprises. Il est actuellement en post-doctorat en Allemagne. Son projet porte sur la haute administration et les grandes entreprises en France.

Les deux dossiers suivants sont nouveaux pour le CEE. Tristan Boursier (co-tutelle avec le Canada) travaille sur le masculinisme de manière comparée. Charlotte Thomas-Hébert travaille de son côté sur le droit et les libertés fondamentaux et sur l'usage

politique des contentieux stratégiques, à Paris et à New York. Le CEE leur a proposé des échanges sur leurs projets ; s'ils sont sélectionnés ils pourront passer des auditions blanches.

Paul-André Rosental assure la présentation du CERI, en l'absence de Stéphanie Balme, excusée, qui a pu transmettre quelques statistiques globales. Le CERI retient comme critères de sélection la qualité du dossier, des publications et du projet, ainsi que la capacité d'intégration dans le laboratoire. Le CERI a considéré 14 candidatures comme recevables, 13 féminines et une masculine, et en a retenu neuf, sept qui avaient déjà été soutenues par le laboratoire l'an dernier et deux nouvelles. Sur ces neuf dossiers, six correspondent à des doctorats obtenus en France et trois à l'international.

Kevin Arcenaux, pour le CEVIPOF, fait état de neuf demandes (quatre femmes et cinq hommes) pour six dossiers retenus (trois femmes et trois hommes ; un doctorat soutenu en France, cinq à l'international). La sélection a été effectuée dans le cadre d'une discussion au conseil d'unité, sur la base de trois critères principaux : la cohérence des thèmes de recherche avec ceux du laboratoire, la force des dossiers, l'intérêt qu'aurait suscité chaque dossier s'il s'était agi d'un recrutement pour un poste d'*Assistant Professor* FNSP.

Il donne la liste des dossiers soutenus par le CEVIPOF :

- Théophile Pénigaud, postdoctorant en philosophie politique, a pour thèmes de recherche la théorie démocratique, l'épistémologie politique et la philosophie politique de l'IA.
- Clotilde Nouët, également en philosophie politique, travaille sur la philosophie politique et juridique, la philosophie morale et l'histoire de la pensée moderne.
- Arthur Ghins, actuellement à l'université libre de Bruxelles, travaille en théorie politique et s'illustre par sa capacité à discuter avec les chercheurs du CEVIPOF qui étudient l'opinion publique et les sujets politiques.
- Dimitri Courant, postdoctorant, étudie la théorie politique, avec un accent sur la représentation démocratique, et l'IA.
- Brenda Van Coppenolle, actuellement au CEVIPOF dans le cadre d'un projet ERC, étudie les institutions et la représentation notamment en lien avec la question de construire des corps politiques de façon représentative.
- Kalli Giannelos, postdoctorante passée par Sciences Po, étudie des questions liées à la philosophie politique, principalement des questions éthiques.

Carlo Barone explique que la stratégie du CRIS pour le CNRS est de faire correspondre autant que possible les critères de sélection des chargés de recherche CNRS avec les critères que le Centre applique pour les *assistant professors* : on essaye de recruter des collègues qui auraient des chances concrètes d'être auditionnés dans un concours CNRS, donc des collègues qui mènent des recherches empiriques sur les inégalités sociales avec une forte orientation internationale. Le CRIS a appliqué une nouvelle procédure cette année, en désignant un référent CNRS dans le laboratoire. Cette fonction est occupée par Olivier Godechot, qui doit donc chercher activement des

profils de candidats compatibles avec les priorités du CNRS. Le conseil de laboratoire a ensuite effectué une présélection, puis a sollicité deux collègues externes au conseil pour examiner le profil des candidats, rédiger des courts rapports et rendre un avis sur l'opportunité d'auditionner ces candidats, comme pour le recrutement des *assistant professors*. Après les auditions, le conseil d'unité décide collectivement de soutenir leur candidature ou pas.

Le CRIS a reçu cette année 15 candidatures (sept femmes et huit hommes), a décidé d'auditionner cinq collègues au total et de soutenir quatre d'entre eux. Chacun de ces quatre collègues peut désormais s'appuyer sur deux collègues du CRIS, qui l'aident à améliorer le projet. Alex Barnard, *assistant professor* à Columbia, travaille sur les inégalités en matière de santé. Louis Sirugue, postdoctorant à LSE, travaille sur les inégalités de revenus et de richesse avec une perspective comparative. Ulysse Lojkin, postdoctorant à Axpo, se consacre à la polarisation de l'emploi. Yuxi Wang, postdoctorante à Bocconi et actuellement *Marie Curie Fellow* avec l'INED, a un profil orienté démographie sur les inégalités numériques de santé.

Sophie Dubuisson-Quellier, pour le CSO, mentionne 13 demandes de soutien (quatre hommes et neuf femmes). Au CSO, les candidatures sont évaluées par deux rapporteurs internes, un membre du conseil de laboratoire et un membre extérieur. Le CSO applique trois critères : la qualité du projet scientifique, l'adéquation avec le laboratoire et les équilibres internes (démographie, genre, thématiques). Cette année, le CSO a décidé de soutenir six candidatures, quatre femmes et deux hommes. Tous les doctorats ont été menés en France, mais trois des candidats sont en postdoctorat à l'étranger. Sofia Aouani travaille sur la privatisation des espaces ruraux par les classes supérieures en France et au Canada ; Thomas Chevallier sur une sociologie comparée des aides publiques en Europe ; Laure Crépin sur les effets des politiques de logement sur les inégalités de genre ; Camille Girard-Chanudet sur l'usage de l'IA dans l'administration publique ; Delphine Griveaud sur les transformations de la justice face aux violences de genre ; Jérôme Pacouret sur les violences au travail dans les arts collectifs.

Émeric Henry précise que le département d'économie a reçu une dizaine de candidatures et les a examinées sur la base des critères qu'il appliquerait pour le recrutement des *assistant professors*, comme le font d'autres centres, et a déterminé qu'aucune candidature ne correspondait à ces critères.

11 / Questions diverses

Anne Revillard prend la parole pour une question diverse. Elle indique que le LIEPP a été informé d'une décision prise par la Direction de déménager le laboratoire, sans aucune consultation préalable des équipes. La décision repose sur la volonté de réorienter le site de Saint-Thomas vers la formation, et il est légitime que cela conduise à des réaménagements des locaux occupés par les uns et par les autres. Le LIEPP a

ainsi été déménagé trois fois depuis dix ans, mais avait été à chaque fois associé étroitement aux décisions dans un processus de discussion autour de ses besoins et de ses contraintes. Le laboratoire souhaiterait que le même processus s'applique ici. Grâce au soutien apporté par Paul-André Rosental, la décision a pu être suspendue, ce qui devrait permettre qu'une procédure consultative et plus constructive soit mise en place à partir de janvier.

Paul-André Rosental explique qu'il y a une question de fond quant à l'allocation des espaces, en raison de la rénovation du 56, puis du 28 rue des Saints-Pères. Il n'a pas connaissance de son côté d'un plan immobilier déjà établi, mais indique que Sciences Po prospecte aujourd'hui des locaux qui permettraient d'assurer les enseignements.

Giacomo Parrinello tient à exprimer sa vive inquiétude face à cet épisode. Il souhaiterait plus d'informations sur ce qui est en train de dessiner sur les sites parisiens et que soit réaffirmé le principe de la concertation et de la discussion à chaque fois qu'il est envisagé de réaménager les bureaux ou les salles de cours. Il est donc fondamental que les membres de la faculté permanente soient tenus informés et qu'une démarche de concertation s'applique. Il rappelle que la centralité du campus Saint-Thomas permet d'avoir des interactions entre centres de recherche et constitue un facteur d'attractivité, qui participe à l'attractivité internationale de Sciences Po en tant qu'université de rang mondial.

Émeric Henry souhaite qu'une séance du Conseil scientifique ou une réunion DU/DD soit organisée afin de présenter à la direction de l'Immobilier le fonctionnement d'un centre de recherche, ses besoins, ses interactions, et la difficulté à les déplacer.

Carlo Barone dans cet épisode l'illustration d'un problème plus général. La stratégie pour le site de Saint-Thomas était de rassembler les centres de recherche afin de faciliter les interactions entre eux. Tout changement de stratégie conduisant à la dispersion des centres de recherche doit faire l'objet d'une discussion. Parallèlement, les perspectives d'expansion de la faculté permanente, comportant des créations nettes de postes doivent être accompagnées d'une stratégie pour loger les chercheurs recrutés. Pour ce qui concerne le CRIS, les locaux sont saturés et Carlo Barone indique ne pas avoir de solution pour les prochaines arrivées.

Paul-André Rosental retient la proposition d'un échange en conseil scientifique avec la direction de l'Immobilier et le Secrétariat général, qui a une vision d'ensemble de toutes les contraintes qui se posent sur ces questions. Il répète sa conviction que Sciences Po se prépare à entrer dans une ère très incertaine sur la question des locaux plutôt que dans une stratégie déjà aboutie sur le sujet. D'où l'importance de pouvoir discuter avec ces deux services.

12/ Avis sur les candidatures à un congé sabbatique universitaire, Campagne automne 2025

Paul-André Rosental constate qu'il y a eu cette année un nombre record de demandes de congé sabbatique, avec 17 candidatures.

Marie-Emmanuelle Chessel propose que les départements présentent à tour de rôle les différentes candidatures sur la base de leur ordre alphabétique.

Soraya Amrani Mekki, pour l'École de droit, évoque les deux candidatures émanant de son département. Toutes deux ont reçu des avis très positifs de la part du directeur de département et du directeur d'unité. Helena Alviar, arrivée en 2019, assure des cours en français, en anglais et en espagnol pour le bachelor, à l'École de droit et à l'extérieur. Elle a la charge du séminaire *Law and Methods*, du programme PEER, et elle consacre beaucoup de temps au département. Son projet est particulièrement prometteur, se proposant de travailler sur la perception du vieillissement des femmes en Amérique latine, un projet pluridisciplinaire qui pourra nourrir des cours et donner lieu à un ouvrage.

Régis Bismuth, qui est arrivé à l'École de droit en 2016, a assumé de nombreuses responsabilités au sein de Sciences Po (directeur de département, directeur de la section disciplinaire), mais aussi au niveau national (membre du jury d'agrégation). Il a plusieurs projets de recherche, qu'il avait été amené à laisser de côté du fait de son investissement. Il souhaite ainsi rédiger un ouvrage de droit international économique, une monographie sur l'entreprise souveraine ainsi qu'un autre travail de fond, présenté lors de son FacSem, sur la monnaie et les crypto-monnaies. Tous ces travaux auront des implications sur les enseignements et la recherche.

Émeric Henry, pour le département d'économie, présente les deux demandes formulées. Julia Cagé souhaite prendre un congé pour travailler à un livre sur la philanthropie, mais est susceptible de retirer sa candidature, puisqu'elle vient d'obtenir à nouveau une ERC. La deuxième demande émane de Stéphane Guibaud, qui est à Sciences Po depuis 2013 sans jamais avoir demandé de congé sabbatique. Il demande ici un congé d'un semestre pour aller travailler à la LSE avec un co-auteur, et faire aussi du travail d'archive pour un article d'histoire économique. Il a également prévu un remplacement pour son cours. Le département est très favorable aux deux dossiers.

Marion Fontaine, pour le département d'histoire, développe l'unique candidature proposée, celle d'Emmanuelle Loyer, professeure à Sciences Po depuis 2007. Elle demande ce congé pour développer et finaliser une biographie intellectuelle de Françoise Dolto, et à travers cette figure une histoire de la psychanalyse. Marion Fontaine, en tant que directrice du département, et Guillaume Piketty, directeur du laboratoire, sont tous deux tout à fait favorables à la demande d'Emmanuelle Loyer.

Réjane Sénac présente les cinq demandes qui émanent du département de science politique. Elle commence par Christian Lequesne, entré à Sciences Po en 1988 professeur FNSP au CERI. Il exerce plusieurs responsabilités institutionnelles : il est entre autres responsable au CERI avec Hugo Meijer du groupe de recherche «Diplomatie, Défense et Renseignement». Sa demande doit lui permettre de consolider un nouveau programme de recherche sur l'élargissement de l'UE, qu'il a lancé il y a un an, après avoir travaillé dix ans sur les pratiques de la diplomatie. Il pourra ainsi finaliser un ouvrage qui doit paraître chez Palgrave et effectuer des déplacements à Bruxelles et dans les Balkans.

Elle aborde ensuite le dossier de Matthias Thiemann, recruté comme *assistant professor* en 2017 au CEE et qui est *associate professor* depuis 2020. Il justifie sa demande de congé par un séjour de six mois à Columbia dans le cadre du programme Alliance, pour travailler sur des archives et mener des entretiens, afin d'approfondir sa recherche sur le rôle des banques centrales dans le capitalisme contemporain et leur implication dans l'augmentation des inégalités. Mathias Thiemann souligne que ce congé lui permettra de travailler sur des publications, ouvrages et articles et de consolider les liens entre le CEE et le centre qui doit l'accueillir à Columbia, avec lequel il coordonne déjà un *lab* depuis 2023. Il entend aussi utiliser le congé pour renouveler l'état de l'art de son enseignement au collège ainsi que ses enseignements en master.

Elle passe à la demande de Carola Klöck, recrutée comme *assistant professor* en septembre 2018 au CERI et qui est *associate professor* depuis septembre dernier. La motivation de la demande de congé sabbatique serait l'implication de Carola Klöck dans des projets de recherche comme celui qu'elle mène avec Paola Castro (université de Zurich) sur les négociations climatiques. Cela lui permettrait en particulier de faire un séjour en Australie, notamment à l'université Canberra et dans les îles Fiji, au moment de la COP31 en novembre 2026. Elle a de même plusieurs projets de publications en cours, dont un livre à l'Oxford University Press.

Elle présente ensuite Caterina Froio, recrutée comme *assistant professor* en septembre 2018 au CEE et devenue *associate professor* en septembre 2024. Elle justifie sa demande par un séjour d'un an à Santiago du Chili, qui serait l'occasion d'une collaboration avec différents professeurs de l'université catholique du Chili lui permettant de présenter ses recherches dans des séminaires, de promouvoir le dialogue entre les communautés universitaires européennes et latino-américaines, et de finaliser des publications, ainsi que d'enrichir ses propres enseignements.

Réjane Sénac présente pour finir la demande d'Hugo Meijer, chargé de recherche CNRS au CERI, où il est fortement impliqué : co-responsable du groupe de recherche «Diplomatie, Défense et Renseignement» avec Christian Lequesne, co-directeur du CERI en charge des relations internationales, membre du conseil d'unité. Il justifie sa demande de congé sabbatique par la finalisation d'un ouvrage à l'Oxford University Press ainsi que de deux articles, par l'organisation d'un symposium international et par la préparation d'une ERC.

Kevin Mellet constate tout d'abord que, du fait du volume de candidatures, au nombre de sept, le département de sociologie est confronté à une situation inédite. Cette situation est liée à des configurations structurelles, mais aussi en partie conjoncturelles. Il a discuté avec les collègues concernés pour garantir dans ce contexte particulier qu'ils avaient bien mis en place toutes les dispositions pour assurer le remplacement de leurs cours quand c'était nécessaire. Le bureau du département a également eu une discussion au cours de laquelle ses membres ont pris acte de ces candidatures et souligné qu'ils étaient collégialement attachés à soutenir ce qui est un droit des collègues. Kevin Mellet présente les collègues candidats par ordre alphabétique.

Il commence par Daniel Benamouzig, directeur de recherche au CNRS et qui est au CSO depuis 2008. Sa demande est motivée par la volonté de poursuivre des recherches sur l'évaluation économique en santé. Il souhaite en particulier faire aboutir deux projets de publication pour lesquels il a déjà des contrats.

Kevin Mellet passe ensuite à Émilie Biland-Curinier, professeure des universités rattachée au CSO, où elle est arrivée en 2019. Elle a été membre de l'Institut universitaire de France jusqu'en 2024, où elle a bénéficié d'une décharge. Elle souhaite développer de nouveaux projets de recherche, associés à des financements qu'elle a l'intention de solliciter auprès de la Commission européenne et de l'ANR. Elle a également des projets d'écriture, dont un ouvrage de synthèse sur le droit de la famille.

Kevin Mellet présente la demande de Bruno Cousin, actuellement *associate professor* de sociologie, rattaché au CEE depuis 2022 et membre de la faculté permanente depuis 2016. Il motive sa demande par la volonté de poursuivre et de finaliser l'écriture d'un ouvrage avec Jules Naudet, *The Life of the Economic Establishment : Social Routines and Conflicts in France's Big Business*, ouvrage sur lequel il a un contrat éditorial.

La demande suivante a été déposée par Angela Greulich, actuellement professeure des universités rattachée au CRIS depuis 2019. Elle est membre junior de l'Institut universitaire de France depuis 2021 et bénéficie à ce titre d'une décharge. Elle justifie sa demande par la volonté de poursuivre et de finaliser plusieurs projets de recherche portant sur l'évolution des niveaux de fécondité dans les pays européens, sur les inégalités de genre dans les carrières académiques, sur les liens entre démographie et changement climatique. Elle entend profiter de son congé pour développer un cours hybride avec des collègues de Columbia, dans le cadre du partenariat Alliance.

Il présente le candidat suivant, Marco Oberti, professeur des universités rattaché au CRIS, à Sciences Po depuis 21 ans, qui a bénéficié d'un congé sabbatique en 2019-2020 et qui a donc déposé une nouvelle demande. Il demande un congé sabbatique pour mener plusieurs projets de recherche, dont la rédaction d'un ouvrage sur les émeutes urbaines en France. Il entend aussi consolider un réseau de recherche international sur la thématique de la ségrégation urbaine et scolaire.

La demande suivante émane d'Anne Revillard, qui est *full professor* de sociologie depuis 2023, rattachée au CRIS. Son projet pendant l'année sabbatique est lié à la volonté de poursuivre son investissement en tant que coordinatrice scientifique du projet PRESPOL, dont elle assure la direction, et de rédiger un manuel en anglais à partir de son cours *Disability and Society*.

Kevin Mellet présente une dernière demande, celle de Jen Schradie, *associate professor* de sociologie, rattachée au CRIS, depuis 2024 et arrivée à Sciences Po en 2018. Elle souhaite, dans le cadre de son congé sabbatique, poursuivre des activités de recherche autour de son projet IA et Environnement informationnel, pour lequel elle a obtenu des financements de l'ANR et de McCourt. Elle souhaite aussi s'investir dans la préparation d'un ouvrage dont le titre provisoire est *The Attention Republic*.

Kevin Mellet apporte son soutien à l'ensemble de ces demandes.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique sur l'opportunité d'une demande de congé sabbatique pour des chercheurs bénéficiant d'une prime d'incitation à l'enseignement.

Paul-André Rosental et Marie-Emmanuelle Chessel proposent que les règles, si elles devaient évoluer, soient discutées collectivement lors d'une prochaine séance du Conseil.

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer aux votes à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature à un congé sabbatique universitaire au titre de la campagne automne 2025 de Helena Alviar, Régis Bismuth, Stéphane Guibaud, Emmanuelle Loyer, Caterina Froio, Carola Klöck, Christian Lequesne, Matthias Thiemann, Bruno Cousin, Marco Oberti, Anne Revillard, Jen Schradie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature à un congé sabbatique universitaire au titre de la campagne automne 2025 de Julia Cagé, Hugo Meijer, Daniel Benamouzig, Emilie Biland-Curinier, Angela Greulich.

Marie-Emmanuelle Chessel donne la parole à Marion Fontaine pour un point d'information sur l'éméritat de Laurence Bertrand Dorléac, qui lui sera attribué automatiquement en raison de son statut de membre de l'Institut universitaire de France. L'éméritat permettra à Laurence Bertrand Dorléac, qui va prendre sa retraite à la fin de l'année universitaire, de terminer l'encadrement de quatre thèses toujours en cours et d'être la garante de deux habilitations. Elle a par ailleurs plusieurs projets de recherche, notamment un lié à la représentation du lion et aux questions de représentation hommes-animaux, et un autre, co-dirigé avec Étienne Anheim et

Charlotte Guichard, d'une histoire internationale de l'art pour les éditions du Seuil. Laurence Bertrand Dorléac souhaite par ailleurs continuer pour le moment à animer avec Thibault Boulvain le séminaire Arts & Sociétés.

13/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat de Jacques Rupnik

Jean d'Aspremont rappelle que Jacques Rupnik est entré au CERI en 1982 ; il est un spécialiste reconnu des systèmes post-totalitaires en Europe de l'Est et de l'étude de la transition vers la démocratie. Il a publié 13 monographies ; un nouvel ouvrage est prévu pour 2027. Il est très actif dans les médias, et poursuit des travaux sur des thèmes de recherche très actuels, très pertinents et en lien avec les travaux de nombreux chercheurs à Sciences Po. Il a organisé ces deux dernières années deux grandes conférences, l'une sur les leçons de l'élargissement de l'Union européenne et l'autre sur le retour de l'autoritarisme en Europe de l'Est. Jean d'Aspremont conclut en indiquant que le CERI a rendu un avis favorable au renouvellement de l'éméritat de Jacques Rupnik.

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement de l'éméritat de Jacques Rupnik.

14/ Avis sur la demande d'autorisation de Franz Ostrizek à co-diriger la thèse de Jiawei Qian

15/ Avis sur la demande d'autorisation de Clara Santamaria à co-diriger la thèse de Sophie Bandarkar

Ainsi que mentionné dans la dernière version de l'ordre du jour, les points sont repoussés à la séance suivante.

16/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Mathieu Ichou

Marie-Emmanuelle Chessel relève qu'un rapport écrit d'Emiliano Grossman a été déposé dans le dossier destiné au Conseil ; Paul-André Rosental sera en mesure de répondre aux éventuelles questions.

Paul-André Rosental résume le rapport d'Emiliano Grossman et présente Mathieu Ichou : chargé de recherche à l'INED, il a soutenu sa thèse en 2014 à l'OSC. Il a obtenu un prix international et est l'auteur d'un ouvrage et d'une vingtaine d'articles dans des revues à comité de lecture, dont un article accepté dans *l'American Sociological Review*. Il a travaillé notamment sur la notion de sélectivité migratoire et sur les trajectoires des migrants dans leur pays d'accueil. Il a joué un rôle important dans la conception et la coordination de l'enquête « Trajectoires et Origines », un outil majeur pour la recherche française sur les trajectoires des immigrés et de leurs descendants. Le projet d'HDR de M. Ichou, *Beyond The Second Generation*, articule contextes transnationaux, systèmes de stratification et arènes institutionnelles, dans un cadre analytique original. Emiliano Grossman, dans son rapport écrit, soutient sans condition le dossier.

Florence Faucher demande si le fait que Mathieu Ichou ait précédemment soutenu sa thèse à Sciences Po peut constituer un problème.

Dina Waked explique que les règles actuelles permettent à un docteur de Sciences Po de s'inscrire en HDR à Sciences Po, à condition que le directeur de thèse et le garant de l'HDR ne soient pas la même personne.

Carlo Barone confirme que Mirna Safi, garante de l'HDR, n'est pas la directrice de thèse de Mathieu Ichou.

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Mathieu Ichou.

17/ Avis sur la liste des postes ouverts exclusivement au recrutement au titre de l'article 51 du décret n° 84 431 pour l'année 2026

Sabrina Tonetti procède à un rappel du cadre réglementaire sur la parution des postes ouverts au recrutement au titre de l'article 51. Ces postes appartiennent aux sections CNU de droit et de science politique. Dans les sections CNU 1 à 4, où les professeurs des universités sont recrutés par la voie du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur permettant l'accès au corps des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques et de gestion, le nombre total des emplois ouverts en application de l'article 46 ne peut être supérieur au nombre des emplois ouverts au concours d'agrégation, ce que l'on appelle communément le contingentement. Ainsi, les demandes de publication d'emplois dans ces sections, vacants ou susceptibles de l'être au cours d'une année civile, doivent être adressées au ministère chaque année, assorties d'un argumentaire et les arbitrages sont rendus en

début d'année suivante. Sans autorisation du Ministère, le concours ne peut pas être ouvert et il n'est possible d'ouvrir le recrutement qu'au titre de l'article 51, c'est à dire par la voie exclusive de la mutation. Ces postes ne pourront donc être ouverts qu'à des professeurs des universités exerçant déjà en France. L'avis du Conseil scientifique est ici nécessaire pour pouvoir renseigner valablement en janvier 2026 la liste des postes à ouvrir au titre des bons articles, et ici, potentiellement, l'article 51.

Dina Waked demande pourquoi ces postes ne peuvent pas être ouverts à l'international.

Sabrina Tonetti répond qu'au sein de ces disciplines ces postes sont contingentés. Par défaut, faute d'agrégation, ils ne sont donc ouverts qu'à des professeurs déjà installés en France.

Marie-Emmanuelle Chessel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à main levée sur la version corrigée de la liste.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents et représentés du rang des Professeurs des universités et assimilés la liste des postes ouverts exclusivement au recrutement au titre de l'article 51 du décret n° 84 431 pour l'année 2026.